



# Auto-école du Soleil sarl

1bis Cours Dr Chabaud - 09500 MIREPOIX Tel. 05.61.68.17.00

## PROCEDE D'EVALUATION

L'évaluation est un procédé obligatoire qui se fait au début de la formation et avant de commencer les leçons de conduite.

Elle se fait à bord d'un véhicule auto-école, pendant une durée d'environ 45 minutes, avec support papier.

Des renseignements d'ordre général seront demandés au candidat, ainsi que des renseignements plus ciblés, tels que sports pratiqués, loisirs, frères, sœurs, ... qui permettront à l'enseignant de cerner au mieux la personnalité de son futur élève.

Elle se décompose en deux parties théorique et pratique.

La partie théorique fera appel à l'expérience éventuelle de la conduite, à la connaissance du véhicule et aux attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, la compréhension et la mémoire seront également évaluées.

La partie pratique quant à elle mettra en avant l'habileté ainsi que la perception, la trajectoire, l'observation, l'orientation et le regard.

Les critères émotivité et crispation seront également pris en compte.

Après la partie théorique qui se fera en statique sur un parking, l'enseignant commencera à faire faire des exercices en pratique, tels que l'installation au poste de conduite, le démarrage et l'arrêt.

Ensuite, durant un parcours effectué avec l'aide de l'enseignant aux doubles commandes pédales, celui-ci pourra alors analyser la capacité d'apprentissage et expliquer à l'élève les 4 compétences à acquérir selon le REMC en s'appuyant sur le livret d'apprentissage qui sera alors présenté.

Enfin un bilan sera fait et un volume d'heures sera préconisé pour amener l'élève sur le chemin de la réussite au permis.

Ce volume pourra être accepté ou refusé. Si tel était le cas :

Dans le cadre d'une formation au permis B, l'enseignant expliquera à l'élève qu'il n'a pas acquis les quatre compétences nécessaires et l'élève passera son permis en connaissance des risques d'échecs.

Dans le cadre d'une formation en AAC, l'enseignant pourra refuser de signer une attestation de fin de formation permettant à l'élève de conduire avec ses accompagnateurs si il estime qu'encore une fois les quatre compétences ne sont pas acquises et que le risque est trop important. En cas de litige il pourra être fait appel à un inspecteur du permis de conduire qui évaluera lui-même le niveau de l'élève.